



Avril 2016

DR Est

L'INFORMATION DE VOS ÉLUS

La Commission Paritaire de Recours 2016

&

La révision individuelle de situation

Vous n'avez pas été augmenté ou promu depuis un certain nombre d'années ?

Faites appel aux représentants CFDT

pour vous représenter lors de la prochaine Commission en Septembre 2016 !

Bilan Commission Paritaire 2015

La CFDT a été mandatée par 17 salariés.

Nous avons obtenu pour **chacun** une **promotion ou augmentation !**

La CFDT :
Vous écouter
Vous accompagner
Vous défendre

Conditions et modalités :

Pour un changement de niveau (Promotion) :

- Techniciens jusqu'au niveau F sans changement de niveau depuis 6 ans
- Techniciens de niveau G sans changement de niveau depuis 8 ans
- Cadres de niveau H ou I sans changement de niveau depuis 10 ans

Pour une demande d'augmentation individuelle :

- Techniciens et Cadres de niveau H ou I n'ayant pas bénéficié d'une révision de situation (promotion ou augmentation) depuis 5 ans

Comment procéder ?

Si votre demande de promotion ou augmentation auprès de votre RH local n'a pas trouvé d'échos positifs, vous devez **saisir la Commission Paritaire de recours** par écrit via votre RH local **avant le 30 Juin de chaque année.**

Votre représentant CFDT est à vos côtés pour rédiger ce courrier et constituer votre dossier (évaluations professionnelles des dernières années, imprimés de mobilité, note synthétique (explicative et personnelle) expliquant votre parcours professionnel des 10 dernières années...).

Comment fonctionne la Commission ?

Elle se tient une fois par an en Septembre afin d'examiner les demandes non satisfaites localement, tant en matière d'augmentation que de changement de niveau.

Un avis unanime engage votre Direction à appliquer la décision.

Vos représentants CFDT qui siègent à cette commission :

Julie LEQUEUX
DR Lyon
04.78.30.33.73
06.60.68.60.35

Alexandre BOUAT
DR Sud Ouest

